

# ÉLECTRICITÉ-PASSERELLE

5295 - DEP - 945 h

## FRAIS DE FORMATION 2023-2024

### I. Cahiers d'exercices et reprographie par compétence

1 - Métier et formation	11,00 \$
7 - Manutention de matériel	14,80 \$
8 - Câbles et canalisations	19,30 \$
9 - Circuits de dérivation résidentiels	17,80 \$
10 - Plans et manuels techniques	15,95 \$
11 - Transformateurs triphasés	19,00 \$
12 - Branchement électrique	17,75 \$
15 - Système d'éclairage	23,75 \$
16 - Système de chauffage	24,75 \$
17 - Câblage de communication	25,25 \$
18 - Système d'alarme incendie	18,20 \$
19 - Domotique et téléphonie	22,25 \$
24 - Préparation au marché du travail	17,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>246,80 \$</b>

### II. Équipements de protection individuelle

Protecteurs auditifs	2,14 \$
Casque de sécurité	18,71 \$
<b>Sous-total</b>	<b>20,85 \$</b>

### III. Frais administratifs

Frais d'inscription sur le site AdmissionFP.com	8,80 \$
<b>Sous-total</b>	<b>8,80 \$</b>

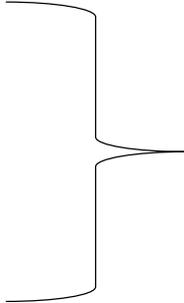
**TOTAL: Montant à payer au centre**

**276,45 \$**

Modes de paiement acceptés: carte de débit, PayPal, Visa, Mastercard, chèque ou mandat-poste

## AUTRES FRAIS À PRÉVOIR

### IV. Matériel obligatoire à vous procurer à l'endroit de votre choix

5 stylos à encre bleue		
1 stylo 4 couleurs		
1 cartable 2 pouces		
1 stylo à encre rouge		
3 crayons à mine		20,00 \$
1 gomme à effacer		
1 surligneur		
1 cahier de notes (80 pages)		
Cadenas		8,00 \$
Calculatrice style Texas instrument TI-30Xa		12,00 \$
Lunettes de sécurité approuvées CSA. Aucune lunette teintée. Quantité recommandée: 3		6,00 \$
Bottes de sécurité approuvées CSA (triangle vert)		120,00 \$
	<b>Coût approximatif</b>	<b>166,00 \$</b>

### V. Uniformes obligatoires à vous procurer à l'endroit de votre choix

Pantalons de travail ou jeans bleu marine

Chemises de travail manches longues et/ou courtes unies, bleu marine. Quantité recommandée: 3

Chandails manches longues et/ou courtes unis, bleu marine. (sans capuchon). Quantité recommandée: 3

*a- SORTIE PÉDAGOGIQUE: Des frais d'au plus 30\$ pourraient vous être exigés en cours d'année afin de défrayer les coûts de transport reliés à une sortie pédagogique.*

*b- REMBOURSEMENT: Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme n'est pas tenu de rembourser les frais à un élève qui abandonne son programme après avoir débuté sa formation.*

*c- RÉFÉRENCIEMENT: Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez demander votre remboursement, s'il y a lieu, à l'organisme qui s'occupe de votre dossier.*

*d- ASSURANCE: L'assurance du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ne couvre pas les dommages découlant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, ou les personnes oeuvrant pour lui, n'a commis aucune faute. Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme suggère aux parents et aux élèves adultes de vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord n'est pas responsable.*